Foire aux questions des doctorants

Table des matières

1. Je suis doctorant à plein temps, en quoi consiste mon travail ?	1
2. Je suis doctorant à temps partiel, en quoi consiste mon travail ?	1
3. Quelles démarches dois-je entreprendre pour pouvoir donner des cours en doctorat ?	1
4. Durant mon doctorat, quelles sont les échéances importantes ?	2
5. Quelques astuces pour valoriser mon doctorat :	2
6. Comment demander une aide financière ?	2
7. SIGED et procédure de réinscription	2
8. Quand, comment, et pourquoi publier un article dans une revue ?	3
9. Quand, comment et pourquoi suivre des formations complémentaires ?	3
10. Les documents auxquels vous devez toujours pouvoir accéder rapidement :	4
11. Cadre juridique pour le recueil des données :	4

1. Je suis doctorant à plein temps, en quoi consiste mon travail ?

Les tâches peuvent varier en fonction des besoins fixés par votre (vos) directeur(s) ou directrice(s) de thèses Elles consistent pour l'essentiel :

- A produire une thèse de recherche autour d'une problématique soit imposée par votre (vos) directeur(s) ou directrice(s) de thèses soit décidée d'un commun accord.
- A participer activement à la vie de votre communauté scientifique en suivant des séminaires (régionaux, nationaux, internationaux), des colloques, des universités d'été etc. et en y présentant l'avancement de vos travaux lorsque cela est possible.
- A suivre des formations adaptées à vos besoins. Attention, ces formations sont obligatoires et doivent correspondre à un nombre d'heures fixés par votre contrat doctoral.
- A donner des cours dans le cadre **d'Activité Complémentaire d'Enseignement (ACE)**. Ces heures ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées pour étoffer votre CV. Pour donner des cours une procédure supplémentaire est nécessaire de votre part.
- A participer à la vie de votre laboratoire et contribuer à son rayonnement scientifique.

2. Je suis doctorant à temps partiel, en quoi consiste mon travail ?

Dans la mesure du possible, selon que vous occupiez un ou plusieurs postes en complément de votre thèse, les tâches demeurent les mêmes que pour la question 1. Leurs fréquences doivent être adaptées.

3. Quelles démarches dois-je entreprendre pour pouvoir donner des cours en doctorat ?

Chaque année, entre début septembre et mi-octobre, une campagne de recrutement des doctorants est mise en place par les institutions d'enseignement supérieur (université, grandes écoles etc.). Cette campagne permet d'obtenir des contrats d'ACE qui correspondent à environ 70h de cours annuels rémunérés (environ 200^E net/mois). Les annonces des campagnes de recrutement peuvent vous êtes communiquées : par votre directeur trice de thèse, par votre laboratoire, par votre école doctorale, mais principalement par votre

établissement de rattachement en tant qu'étudiant (université, grande école etc.). Il vous faut donc être vigilant et consulter régulièrement vos mails et les sites web de vos établissements de rattachement.

4. Durant mon doctorat, quelles sont les échéances importantes ?

Les échéances importantes ont généralement lieu en début de premier semestre et en fin de second semestre.

- Début du premier semestre : inscription administrative auprès de votre établissement de rattachement, auprès de votre école doctorale, et de votre laboratoire.
- Fin de second semestre : jury d'année, il doit être organisé par votre laboratoire. Ce premier jury est l'occasion de présenter le travail réalisé durant votre première année. Les membres du jury peuvent également vous donner des consignes pour les années suivantes (publication d'article, participation à la vie du laboratoire, participation à des séminaires etc.)

Puis, les années suivantes les mêmes échéances se répètent aux mêmes périodes.

Attention : l'inscription à l'année suivante est conditionnée par l'entretien effectué avec le jury d'année, veilliez donc à ce qu'il soit bien réalisé avant le mois de juillet.

5. Quelques astuces pour valoriser mon doctorat :

- S'inscrire à des associations de votre communauté scientifiques. Par exemple, en didactique des mathématiques il existe l'association de l'ARDM: https://ardm.eu. Ces associations se chargent de relayer à leurs membres des informations sur la vie de la communauté, sur des événements à venir, sur des offres d'emplois, sur des appels à projet etc. Elles offrent de nombreuses occasions de vous intégrer à la communauté scientifique.
- Multiplier vos participations à des séminaires, colloques etc. Présenter l'avancement de vos travaux, multiplier les contacts.
- > S'inscrire à des ACE si possible, cela pèsera beaucoup sur votre CV par la suite.
- ➤ Si l'occasion se présente, participer à l'organisation d'un événement de dimension régional ou national. Des appels d'offre peuvent vous parvenir via les associations
- Participer à la vie scientifique de son laboratoire et contribuer à son rayonnement.

6. Comment demander une aide financière?

Pour effectuer une demande de financement en vue de participer à un événement, acheter du matériel etc. Vous devez contacter par ordre de priorité :

- 1. Votre laboratoire. Prenez contact avec le responsable de votre thème d'appartenance.
- 2. Votre école doctorale : attention, la participation financière de votre école doctorale est souvent conditionnée à l'acception de votre laboratoire de participer financièrement à votre projet.
- 3. Votre établissement de rattachement étudiant : il faut alors se renseigner sur les offres de bourses académiques. Cette dernière solution n'intervient qu'en dernier recours.

7. SIGED et procédure de réinscription

Le système d'information et de gestion des écoles doctorales (SIGED) est la plateforme principale sur laquelle vous :

- Réalisez vos inscriptions administratives, chaque année.
- Réalisez vos inscriptions aux formations.
- Renseignez vos informations personnelles
- Renseignez l'avancement dans vos formations.
- De Obtenez les documents essentiels pour vos informer sur les procédures à suivre.

Les étapes à suivre pour vous réinscrire chaque année (<u>attention</u>, <u>la réinscription n'est pas automatique !</u>)

- 1. Assurez-vous d'avoir participé au comité de suivi de thèse organisé par votre laboratoire. Une fois le comité passé, votre laboratoire communique son avis à votre école doctorale.
- 2. Assurez-vous que votre dossier SIGED soit complet : justificatif de financement, justificatif des ACE, vos informations personnelles etc.
- 3. Transmettez votre dossier via SIGED. Votre dossier sera ensuite validé, dans cet ordre, par :
 - a. Votre (vos) directeur(s) ou directrice(s) de thèse.
 - b. Le directeur ou directrice de votre laboratoire
 - c. Le directeur ou directrice de votre école doctorale
- 4. Télécharger votre formulaire d'inscription.
- 5. Votre établissement académique autorise ensuite votre réinscription.
- 6. Finalement, valider vos inscription administrative en vous acquittant des droits d'inscription auprès de votre établissement (université, grande école), sur rendez-vous.

La procédure de réinscription a lieu chaque année entre début juin (comité de suivi annuel) et mi-octobre (fin de l'inscription administrative).

8. Quand, comment, et pourquoi publier un article dans une revue ?

Cette question doit être abordée avec votre (vos) directeurs ou directrices de thèse. Votre première soumission doit, dans l'idéal, intervenir avant la fin de la première moitié de votre thèse. La soumission d'un article dans une revue doit faire l'objet d'une discussion avec votre (vos) directeurs ou directrices de thèse qui vous indiqueront les revues les plus pertinentes en fonction de vos besoins. La publication d'article(s) vous permet de communiquer sur votre travaux et de vous faire connaître de la communauté scientifique, ce qui est un travail essentiel à tout chercheur.

9. Quand, comment et pourquoi suivre des formations complémentaires ?

Votre établissement d'accueil exigera que vous assistiez à des formations complémentaires. A savoir :

60h de formation transversale assurées (principalement) par l'Université de Lyon et l'école doctorale. Les doctorant es en situation professionnelle stable ou qui l'ont été pendant au moins un an (dans l'enseignement, dans une administration, dans une entreprise, etc.) et les doctorant es bénéficiant d'une convention CIFRE en sont dispensé es sur demande à titre dérogatoire.

80h de formation disciplinaire proposées notamment par les unités de recherche, qui prennent la forme de séminaires thématiques disciplinaires reconnus, de stages de formation à des outils de recherche (méthodes, outils numériques, etc.), d'une participation attestée aux activités scientifiques de l'unité de recherche, aux écoles ou universités d'été ou encore au montage de doctoriales ou autres rencontres de jeunes chercheurs.

Pensez donc à conserver les attestations et certificats de participation à tous les séminaires et formation auxquels vous participerez.

Ces formations peuvent être réparties sur les trois années, mais prenez en compte le fait que le troisième année nécessitera une attention plus importante sur votre travail de thèse.

Notez également que 2 formations sont obligatoires :

- Ethique la recherche
- > Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche

10. Les documents auxquels vous devez toujours pouvoir accéder rapidement :

Les documents suivants vous seront souvent demandés durant vos démarches administratives (inscription, réinscription, demande de financement, candidature etc.).

- Certificat de scolarité, transmis par votre établissement supérieur après inscription administrative
- Copie et scan de votre contrat doctoral / source de financement
- Copie et scan de votre avenant au contrat pour le poste d'ACE
- Curriculum Vitae de chercheur mis à jour régulièrement
- Carte et scan de votre carte d'étudiant.e
- > Certificats ou attestation de participation aux séminaires, colloques, formations etc.
- > Carte et scan de votre carte vitale
- Carte et scan de votre carte d'identité
- Copies et scans de vos diplômes
- Copie et scan de l'attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Attestation de Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

11. Cadre juridique pour le recueil des données :

Pour tout recueil de données impliquant des personnes (enquêtes, entretiens, observations etc) Il est nécessaire en tant que doctorant de S2HEP de contacter le service <u>données.personnelles@univ-lyon1.fr</u> en précisant quel recueil de données est prévu ; ce service inscrira l'étude au registre des études de l'université Lyon1 et vous donnera un formulaire adapté à votre. Il faudra par ailleurs rédiger et faire signer un formulaire de recueil de consentement. De manière général, votre recueil de données doit scrupuleusement respecter les consignes du règlement général sur la protection des données (RGPD).